

**Extrait du registre de délibération du Comité Syndical**

L'an deux Mille vingt-deux, le 8 du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dument convoqué, s'est réuni à BAYON, après convocation légale en date du 31 août 2022, sous la Présidence de Monsieur Hervé GAYRARD.

Nombre de délégués en exercice : 16			Nombre de présents : 11			Nombre de votants : 11		
<b>Liste des présents</b>								
<b>Bayon</b>	M. GAYRARD	T	<b>St Ciers de Canesse</b>	M. BARDIN	T	<b>Samonac</b>	M. GIOVANNUCCI	T
<b>Blaye</b>	Mme MERCHADOU	T	<b>St Seurin de Bourg</b>	M. BESSON	T	<b>Tauriac</b>	Mme GASCON	T
<b>Bourg</b>	M. QUEYLA	T	<b>St Trojan</b>	M.DERRIT	T	<b>Teuillac</b>	M. BLANC	T
<b>Comps</b>	M. GRIMARD	S	<b>St Vivien de Blaye</b>	M. EREMIE	S			

T : Titulaire ; S : Suppléant

- Absents excusés : Gauriac : M. PORCHER ; Lansac : M. POUCHARD ; Mombrier : M. ROSON ; Pugnac : M. ROUX ; Villeneuve : M. GOUMAUD
- Assistent également à cette séance : M. GUIDOUX Sébastien (Directeur Technique) ; Mme GROLHIER Priscilla (Assistante de direction) ; Mme CHABANIS (Comptable)

**Le quorum étant atteint : cf. récapitulatif ci-dessus :**

**Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne  
à hauteur de 300 000€**

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2020, portant délégation d'attribution au Président,

CONSIDERANT, la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT, la proposition faite par la Caisse d'Epargne,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE COMITE SYNDICAL

- **Décide** que pour financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget eau potable, le SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire contracte auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000,00€ (trois cent mille euros).

### Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
<b>Prêteur</b>	La Caisse d'Epargne
<b>Emprunteur</b>	SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire
<b>Objet</b>	Financement des besoins de trésorerie
<b>Nature</b>	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
<b>Montant maximum</b>	300 000,00 €
<b>Durée maximum</b>	12 mois
<b>Taux d'intérêt</b>	ESTER + marge de 0.20%
<b>Base de calcul</b>	Exact/360 jours
<b>Date de prise d'effet</b>	15 septembre 2022
<b>Date d'échéance du contrat</b>	15 septembre 2023
<b>Frais de dossier</b>	100€
<b>Commission d'engagement</b>	Néant
<b>Commission de non utilisation</b>	0.30%
<b>Modalités d'utilisation</b>	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition « Banque en ligne » de la Caisse d'Epargne. Tirages/versements procédure de virement de trésorerie privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 11h00 pour exécution en J. Aucun montant minimum pour les tirages et remboursements.



Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID : 033-253301964-20220908-2022\_61-DE

**Extrait du registre de délibération du Comité Syndical**

- **De prendre** l'engagement au nom du SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts.
- **D'insérer** la présente décision au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Samonac, le 8 septembre 2022

**Le Président du Syndicat,**



**Hervé GAYRARD**